

SESSION 2013

Pour la majorité des élèves, les épreuves d'examens se déroulent en CCF dans vos établissements. D'autres formes subsistent (épreuves écrites, orales, ...) et vont vous mobiliser en cette dernière période de l'année scolaire (surveillance d'épreuves, passation d'examens, correction, membre de jury). Vous trouverez sur le site Imagin les informations relatives à votre participation aux examens.

La note de service n° 2012-177 du 15-11-2012 dans le BO du 29 novembre 2012 précise :
Toutes les sessions normales d'examens 2013 se termineront au plus tard le **mercredi 10 juillet 2013** au soir en ce qui concerne le diplôme national du brevet, les baccalauréats général et technologique (y compris, toutes les épreuves anticipées), le baccalauréat professionnel et les brevets de technicien. Tous les personnels participant au bon fonctionnement de ces sessions devront assurer leurs fonctions jusqu'à cette date.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire et d'excellentes vacances ensoleillées,

Les IEN MATHS SCIENCES

DNB

BO du 29 novembre 2012
BO du 29 mars 2012
BO du 27 septembre 2012

Epreuve écrite :
mathématiques 27 juin 2013
Corrections : les 28 juin et le 2 juillet

Le décret du 4 décembre 2012 réduit les séries de l'examen du DNB à deux : la série générale et la série professionnelle.

La note de service du 24 décembre 2012 précise les nouvelles définitions d'épreuves pour les deux séries.
En mathématiques l'épreuve se structure autour d'exercices indépendants et la présence d'au moins une tâche exigeant une prise d'initiative.

Selon la disposition de la note de service du 24 décembre 2012, le LPC voit son processus de renseignement allégé : seule la validation des sept compétences demeure obligatoire et ce renseignement suffit pour les élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières. Lorsque l'acquisition d'une compétence est discutée, les équipes pédagogiques doivent renseigner les domaines (sans obligations sur les items)

Diplôme intermédiaire CAP BEP

BEP : BO n°9 du 15 octobre 2009
CAP : BO du 25 février 2010

Epreuves écrites : 11 et 12 juin 2013
Corrections : 20 juin 2013 à Ham

Le diplôme intermédiaire CAP ou BEP est intégré au parcours de formation mais n'est pas obligatoire pour obtenir le bac pro.

A compter de la session 2013 il n'est plus possible de préparer un BEP en formation initiale. Le BEP peut toujours être présenté par la voie de formation professionnelle continue en tant que candidat individuel.
Une session de rattrapage est prévue en 2013 pour la spécialité renouvelée Carrières sanitaires et sociales.

La date limite de saisie des notes des épreuves en C.C.F.au diplôme intermédiaire était fixée au 15 mars 2013

BAC PRO

*BO spécial n° 2 du 19
février 2009*
BO n° 20 du 20 mai 2010
BO du 6 mai 2010

**Réunions préparatoires
aux épreuves ponctuelles
du 3 au 11 juin**

**Epreuves ponctuelles les
13 et 14 juin 2013**

**1^{er} Jury de délibération
le 3 juillet**

**Epreuve orale de
contrôle le 8 juillet 2013**

**2nd Jury de délibération
le 9 juillet**

La date limite de saisie des notes des épreuves en C.C.F. est fixée au vendredi 21 juin 2013

Epreuves ponctuelles de mathématiques et de sciences physiques : Ces épreuves d'une heure sont destinées aux candidats libres et à ceux inscrits dans des établissements non habilités à pratiquer le Contrôle en Cours de Formation.

La DGESCO a rendu publique une partie des sujets de mathématiques et de sciences physiques des baccalauréats professionnels de la session de juin 2012. Ils sont disponibles sur le site eduscol à l'adresse suivante : <http://test.eduscol.education.fr/base-examens/>

- En sciences physiques, ces sujets consacrent 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Par ailleurs, des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure les sujets et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.
- En mathématiques, les sujets sont également notés sur 20 points ; ils se composent de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC ; cet exercice est noté sur 10 points. La réglementation impose que le nombre de points affectés à chaque exercice soit indiqué sur les sujets.

Oral de contrôle : En cohérence avec les nouveaux programmes et la grille d'évaluation de cette épreuve, l'outil informatique doit pouvoir trouver sa place dans les sujets que vous allez concevoir et proposer aux candidats. Aucune prouesse technique ne sera demandée au candidat. Le candidat pourra vous présenter oralement une démarche expérimentale de résolution de problème basée sur l'utilisation des TIC.

Afin de partager la réflexion autour de propositions de situations-problèmes intégrant les TIC l'espace pairformance dédié reste ouvert: <http://ac-amiens.pairformance.education.fr>

BP

**Epreuve écrite 31 mai
2013 et 5 juin 2013**

**Correction le 17 juin
2013**

Le brevet professionnel est un diplôme préparé soit

- par la voie de la formation professionnelle continue pour des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle
- par la voie de l'apprentissage dans des centres de formation d'apprentis (CFA) publics ou privés ou des sections d'apprentissage (SA) pour des jeunes titulaires d'un diplôme ou titre de niveau V.

ACTUALITES

Site maths sciences <http://maths-sciences-lp.ac-amiens.fr/>: La lettre TIC'Édu Mathématiques n°18

BO du n° 15 du 11 avril 2013 : Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013

Les Cahiers pédagogiques : N°500 Apprendre au XXIème siècle, N°501 Quand la classe est difficile, N° 503 Actualité de la pédagogie différenciée